RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 20 OCTOBRE 2023
9h30 et séance exceptionnelle de l'après-midi

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - BP 41725 - 80017 Amiens Cedex 1 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59
Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80
www.eau-artois-picardie.fr

LISTE D'ÉMARGEMENT / PRÉSENCES

" Sous-collège "		Présences ou Mandats MATIN (9h30)	Présences ou Mandats APM (séance exceptionnelle / CB)
PRÉSIDENT			
Préfet de la Région Nord Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	LECLERC Georges-François	intervention en visio	Excusé
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (11)			
Représentant Région	TACCOEN Jean-Michel	Présent	Excusé
Représentant Départements	DISSAUX Jean-Claude	Présent	Excusé, mandat BEZIRARD Alain
Représentant Départements	MOLET Delphine	Présente	Présente
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Présent	Présent
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Présente	Présente (jusque 14h51 avant votes redevances)
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	Présent
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	Excusé
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusé	Excusé
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle 1ère Vice-Présidente	Excusée, mandat RAOULT Paul	Excusée, mandat RAOULT Paul
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry	Présent	Présent
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	Présente
USAGERS NON ECONOMIQUES (6)			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Présente	Présente
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BURROW Coralie	Excusée	Excusée
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Présent	Présent
Assoc. Agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	Présent
1 autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	Présent
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Présente	Présente
USAGERS ECONOMIQUES (5)			
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	Présent
Prof.de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyculture	RICARD Morgane	Excusée	Excusée
Professions industrielles	VERMEULEN Marc	Présent	Présent
2 autres représentants du collège au CB	CRETE Françoise	Présente	Présente
	LEFEBVRE Jérôme 2nd Vice-Président	Présent	Présent

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (11)		
DREAL HDF délégué de Bassin **LABIT Julien** *ou son représentant*	Excusé, représenté par Mme CLERMONT-Brouillet, accompagné de PREVOST Olivier	Excusé, représenté par Mme CLERMONT-Brouillet, accompagné de PREVOST Olivier
Directeur Général de l'ARS HDF **GILARDI Hugo** *ou son représentant*	Excusé, représenté par POLLET Eric	Excusé, représenté par POLLET Eric
SGAR HDF **DELACROY Jean-Gabriel** *ou son représentant*	Excusé, pas de représentant	Excusé, pas de représentant
DG Délégué du BRGM **POINSSOT Christophe** *ou son représentant*	Excusé, représenté par DAUPLEY Xavier	Excusé, représenté par DAUPLEY Xavier
DRAAF HDF **DESMET Björn** *ou son représentant*	Excusé, pas de représentant	Excusé, pas de représentant
DRFIP HDF et du Nord **MORDACQ Franck** *ou son représentant*	Excusé, représenté par DOSIMONT Valérie	Excusé, représenté par DOSIMONT Valérie
Directeur Général de l'OFB **THIBAULT Olivier (Délégation M.BERTRAND)** *ou son représentant*	Excusé, pas de représentant	Excusé, pas de représentant
DIRM Manche Est-mer du Nord **THOMAS Hervé** *ou son représentant*	Excusé, pas de représentant	Excusé, pas de représentant
Directeur du GPM de Dunkerque **GEORGES Maurice** *ou son représentant*	Excusé, représenté par FOURNIER Thierry	Excusé, représenté par FOURNIER Thierry
Directeur Général de VNF **GUIMBAUD Thierry** *ou son représentant*	Excusé, représenté par DURIBREUX Rémi	Excusé, représenté par DURIBREUX Rémi
Directrice du CELRL **VINCE Agnès** *ou son représentant*	Excusée, pas de représentant	Excusée, pas de représentant
REPRESENTANTS DU PERSONNEL		
PENISSON Bruno - Représentant du personnel - Titulaire	Présent	Présent
VERHAEGHE Séverine - Représentant du personnel - Suppléant	Excusée	Excusée
Membres Consultatifs		
LIARD Stéphane Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé, représenté par PERARD Sandrine	Excusé, représenté par PERARD Sandrine
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent	Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente	Présente
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé, pas de représentant	Excusé, pas de représentant
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent	Présent
INTERNES		
MATYKOWSKI Isabelle	Présente	Présente
BRANGER Pierre	Présent	Présent
PASSE Delphine	Présente	Présente
DOLLET Arnaud	Présent	Présent
UNANOA Sophie	Présente	Présente
LABRUNE Sébastien	Présent	Présent
VALENTIN Raphaël	Présent	Présent
LECLERCQ Lydie	Présente	Présente
Externe		
DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV)	Présente	Présente

RELEVE DE DELIBERATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1			Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juin 2023	X			**Unanimité**
2	2.3	23-A-044	APPEL À PROJETS " GESTION DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PARCS LOCATIFS DES BAILLEURS SOCIAUX "	X			*AF à l'unanimité de la CPP du 09/10. I* **Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 2 (M.LEVEUGLE et Mme CRETE), Suffrages exprimés : 23.**
		23-A-045	APPEL À PROJETS " MATÉRIEL D'OPTIMISATION DE L'IRRIGATION "	X			*AF à l'unanimité de la CPP du 09/10. Version modifiée présentée en CA du 20/10* **Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 2 (M.LEVEUGLE et Mme CRETE), Suffrages exprimés : 23.**
		23-A-046	APPEL À PROJETS " PROMOTION DE LA RÉUTILISATION DES EAUX NON CONVENTIONNELLES "	X			*AF à l'unanimité de la CPP du 09/10.* **Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 2 (M.LEVEUGLE et Mme CRETE), Suffrages exprimés : 23.**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
		23-A-047	APPEL À PROJETS " RÉDUCTION DES FUITES DANS LES RÉSEAUX ET RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE "	X			*AF à l'unanimité de la CPP du 09/10.* **Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 2 (M.LEVEUGLE et Mme CRETE), Suffrages exprimés : 23.**
		23-A-048	APPEL À PROJETS " VILLES SOBRES ET PERMÉABLES "	X			*AF à l'unanimité de la CPP du 09/10.* **Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 2 (M.LEVEUGLE et Mme CRETE), Suffrages exprimés : 23.**
		23-A-049	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLES	X			*AF à l'unanimité de la CPP du 09/10.* **Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 2 (M.LEVEUGLE et Mme CRETE), Suffrages exprimés : 23.**

	2.4	23-A-050	DISPOSITIFS TARIFAIRE ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES	X			*AF à l'unanimité de la CPP du 09/10. Version modifiée présentée au vote définitif du CA du 20/10 après-midi en séance exceptionnelle du CA après avis conforme du CB.* **Adoption avant avis conforme du CB le Matin :** **Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 21, Contre : 4 (M. BEZIRARD, M. DISSAUX, Mme CRETE, M. LEVEUGLE), Abstention : 0, Suffrages exprimés : 25.** **Adoption Définitive l'après-midi après avis conforme du CB :** **Membres inscrits : 35, Membres présents : 20, Mandats : 2, Votants : 22, Pour : 20 , Contre : 2 (Mme CRETE, M. LEVEUGLE), Abstention : 0, Suffrages exprimés : 22.**
		23-A-051	ADOPTION DES PROPOSITIONS D'EVOLUTION DES DISPOSITIFS TARIFAIRE ET DE ZONAGE DE LA REDEVANCE DE PRELEVEMENT POUR L'ANNEE 2025	X			*Délibération créée suite à la CPP du 09/10 présentée au vote définitif du CA du 20/10 après-midi en séance exceptionnelle du CA après avis conforme du CB.* **Adoption avant avis conforme du CB le Matin :** **Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 21, Contre : 4 (M. BEZIRARD, M. DISSAUX, Mme CRETE, M. LEVEUGLE), Abstention : 0, Suffrages exprimés : 25.** **Adoption Définitive l'après-midi après avis conforme du CB :** **Membres inscrits : 35, Membres présents : 20, Mandats : 2, Votants : 22, Pour : 20 , Contre : 2 (Mme CRETE, M. LEVEUGLE), Abstention : 0, Suffrages exprimés : 22.**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3		23-A-052	CONTROLE INTERNE COMPTABLE	X			**Unanimité**
4	4.1	23-A-053	RÉÉCHELONNEMENT DES REMBOURSEMENTS DE L'AVANCE DU DOSSIER 20954 DE LA SAS ABBAYE DE BELVAL	X			**Unanimité**
	4.2	23-A-054	RÉÉCHELONNEMENT DES REMBOURSEMENTS DES AVANCES DU DOSSIER 55893 DE LA SARL RANCH CAR	X			**Unanimité**
5	5.1	23-A-055	ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MAINTIEN DE BIODIVERSITE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS (1245)	X			**Unanimité** moins les membres en conflits d'intérêts ne participant pas au vote : **DISSAUX Jean-Claude, LEVEUGLE Emmanuelle** (1 Dossier : 3434600 : Département du Pas-de-Calais)
	5.2	23-A-056	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE AGENCE URBANISME DEV ST OMER FLANDRE (1290)	X			**Unanimité** moins les membres en conflits d'intérêts ne participant pas au vote : **DISSAUX Jean-Claude,** et en tant que soutiens au projet - BARBIER Luc (PNRCMO- *déclaré en séance*), - CADET Jocelyne (FDPPM), - LEVEUGLE Emmanuelle (SYMSAGEL), - LEVEUGLE Emmanuel (Chambre Agr.) (1 Dossier : 3436200 : Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer - Flandre intérieure)
6		23-A-057	ADMISSIONS EN NON VALEUR	X			**Unanimité** moins les membres en conflits d'intérêts ne participant pas au vote : **FLAJOLET André, LEVEUGLE Emmanuelle** (B7272: CA de Béthune-Bruay)

Ordre du Jour

Points décisionnels :

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juin 2023

2 - Plan Eau dans le Bassin et 12ème Programme d'intervention

2.1 - Orientation 12ème Programme d'intervention et stratégie Plan Eau

2.2 - La trajectoire sobriété

2.3 - La déclinaison

2.4 - Dispositifs tarifaires et de zonage des redevances

**(avec séquence CA matin / CB et séquence exceptionnelle CA l'après-midi sur le vote de la délibération sur les taux de redevances)*

3 - Contrôle interne comptable

4 - Rééchelonnement des remboursements des avances

5 - Dossiers de demandes de participation financière

6 - Admissions en non-valeur

OUVERTURE DE LA SEANCE DU MATIN

M. VATIN ouvre la séance à 9 h 35. Il précise que Monsieur le Président LECLERC, Préfet Coordonnateur de Bassin, sera présent en visioconférence pour assurer l'introduction du Point n° 2 de l'ordre du jour sur le Plan Eau. Monsieur le Vice-Président LEFEBVRE présidera ensuite la séance.

Il précise que le quorum est atteint et rappelle la règle régissant des conflits d'intérêts.

En préambule, il souligne combien le moment actuel est historique pour les Agences de l'Eau. Cela fait 10 ans qu'elles ont du mal à obtenir des moyens financiers, qu'elles perdent en moyens humains. Agences, Comité de Bassin et Conseils d'Administration ont tous été unanimes pour dire que le plafond mordant n'était pas acceptable. Un combat mené depuis des années par Monsieur FLAJOLET et par tous les administrateurs pour qu'à chaque motion du Conseil d'Administration, s'exprime leur volonté d'obtenir plus de moyens.

La canicule de 2022 a provoqué un électrochoc politique qui débouche sur un Plan Eau. Le sujet de l'eau - pourtant déjà connu - est remonté au plus haut niveau de l'agenda politique. L'annonce, le 30 mars 2023, par le président de la République lui-même est une première, avec à la clé 475 M€ annuels supplémentaires destinés aux Agences de l'Eau. La manière dont ce budget sera réparti sera évoqué par la suite.

Arrivée en séance de Madame CRÉTÉ à 9h39.

Il salue l'action conjuguée du Président du Comité de Bassin, de l'actuel et du précédent Préfet Coordonnateur de Bassin qui ont œuvré pour que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie soit traitée de façon asymétrique. En effet, le bassin connaît des pressions deux fois plus importantes qu'ailleurs alors que les moyens sont répartis au prorata de la population. Cela fait des années que le comité de bassin alerte sur la difficulté à tenir le cap énorme qui lui est donné. En ne prenant que l'aspect qualitatif, il faut passer de 22 % de bon état des masses d'eau à 50 % en six ans, c'est-à-dire d'aller trois fois plus vite que par le passé. L'autre sujet déjà perceptible sous signaux faibles depuis une dizaine d'années, y compris dans le nord de la France, est le problème quantitatif.

Le gouvernement et le ministre en charge de l'environnement ont tenu compte de cette situation en attribuant en 2024, un budget deux fois supérieur avec un plafond de dépenses 85 M€ soit près de 20 % des 475 M€ du plan eau.

En revanche les deux feuilles de route sont très exigeantes. Il s'agit du 12e Programme d'Intervention avec ses objectifs qualitatifs qui demeurent en premier lieu sur la ligne qu'il vient d'évoquer ainsi que l'objectif quantitatif, et du Plan Eau annoncé le 30 mars. Ces deux feuilles de routes sont cohérentes, complémentaires, exigeantes et sur la même période 2024-2030. Thierry VATIN insiste sur le caractère inédit de ce Conseil d'Administration.

M. FLAJOLET confie être venu ici, heureux et confiant. Il s'agit d'une journée essentielle qui conclut deux ans de réflexion collective, de partage d'informations, d'inquiétude et de propositions. Il espère qu'il n'y aura pas de dérapage le dernier jour.

M. VATIN redit qu'il s'agit d'un moment particulier dans la vie de leur Conseil d'Administration. Il rappelle que l'augmentation du plafond de dépenses signifie également une augmentation du plafond de recettes. Il faudra donc « remplir la corbeille ». Il sera demandé au cours de la séance de voter une hausse des redevances. Une hausse qui n'est pas conséquente puisqu'il s'agit de revenir sur les pollutions domestiques et la modernisation des réseaux de collecte de 2022 qui avaient légèrement baissé. Le plafond mordant disparaissant, ils reviennent au taux de 2022. Dans le cadre de la sobriété, la redevance prélèvement va elle aussi augmenter un peu. Ils doivent, à horizon 2027, arriver à réaliser +24 M€ avec une première marche représentant la moitié soit 12 M€, avec 7 M€ sur la partie « pollution domestique et

modernisation des réseaux de collecte » et 5 M€ sur la partie « redevances prélèvements ». Il a été décidé à l'issue des concertations préalables de le faire en deux ans.

Il s'agit des grands objectifs du Conseil d'Administration avec notamment le vote de ces tarifs et redevances pour leur donner les moyens de remplir ces feuilles de route exigeantes.

POINTS DECISIONNELS

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2023

M. le Vice-Président LEFEBVRE demande si des remarques sont à exprimer concernant le procès-verbal.

Pas de remarque.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juin 2023 est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2023.

Monsieur LECLERC étant toujours en réunion, il est décidé d'aborder les points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour.
Monsieur LEFEBVRE poursuit la vice-présidence de la séance.

3 - CONTROLE INTERNE COMPTABLE

Madame PERARD présente le point n°3 « Contrôle interne comptable », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Pas de remarque

M. le Vice-Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération

n° 23-A-052

« CONTROLE INTERNE COMPTABLE »

est adoptée à l'unanimité du Conseil d'Administration du 20 octobre 2023.

4 - REECHELONNEMENT DES REMBOURSEMENTS DES AVANCES

Monsieur BRANGER présente pour décision (cf. détails du point de présentation n°4) :

1) **Une demande de rééchelonnement : SAS Abbaye de Belval**

Pas de remarque.

M. le Vice-Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération

n° 23-A-053

« RÉÉCHELONNEMENT DES REMBOURSEMENTS DE L'AVANCE DU DOSSIER 20954 DE LA SAS ABBAYE DE BELVAL »

est adoptée à l'unanimité du Conseil d'Administration du 20 octobre 2023.

2) **Un rejet de rééchelonnement : SARL Ranch Car**

Remarques et débats :

M. le Vice-Président LEFEBVRE fait observer qu'ils ont accepté tacitement un 3e report sur les deux échéances qui n'ont pas été versées.

M. le Vice-Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération

n° 23-A-054

« RÉÉCHELONNEMENT DES REMBOURSEMENTS DES AVANCES DU DOSSIER 55893 DE LA SARL RANCH CAR »

est adoptée à l'unanimité du Conseil d'Administration du 20 octobre 2023..

5 - DOSSIERS DE DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur BRANGER présente pour décision (cf. détails des point et diaporama de présentation n°5) :

1) **1 dossier de participation financière pour un montant de 158 329 €.**

- 34346 Département du Pas-de-Calais

Pas de remarque

M. le Vice-Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération

n° 23-A-055

« ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MAINTIEN DE BIODIVERSITE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS (1245) »

est adoptée par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2023 à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts ne participant pas au vote : DISSAUX Jean-Claude, LEVEUGLE Emmanuelle.

2) 1 dossier de participation financière pour un montant de 82 150 €

- 34362 Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer - Flandre intérieure

Remarques et débats :

M. VATIN souhaite souligner les deux points de débats. Le premier est l'intérêt du dossier dans la perspective du Plan Eau qui est la leur. Il va falloir un dialogue renforcé qui existe, mais qui devra être plus intense, entre les CLE des SAGE et les aménageurs (SCoT, PLU, etc.). Ces partenaires doivent partager les trajectoires notamment celle de la sobriété. Ils se trouvent ici dans un cadre spécifique.

Il signale, entre autres, les conflits d'intérêts de Monsieur DISSAUX et Monsieur BARBIER sur ce dossier.

M. FLAJOLET revient sur le dernier point « contribuer à la mise en place d'une dynamique collective pour la préservation de la ressource en eau ». Il aurait aimé qu'ils ajoutent « participer aux travaux de la CLE du SAGE Audomarois et celle du delta de l'Aa ». Et ce, afin de mieux faire cohabiter à la fois les demandes, les intérêts et les soucis de ces deux entités, entre l'une productrice, l'autre consommatrice, cette dernière n'ayant pas toujours conscience des obligations du fournisseur.

M. RAOULT observe qu'ils retrouvent dans le texte toutes les actions qui pourraient être faites dans le meilleur des mondes. Il pose cependant la question de savoir quelle est la relation avec le ou les SAGE. Savoir, une bonne fois pour toutes, qui fait quoi. L'Agence d'Urbanisme du Dunkerquois, celle de Maubeuge demanderont tour à tour à s'occuper de l'eau. Il pose la question du devenir des SAGE. Il est d'accord sur les bonnes intentions, mais alerte pour savoir si, sur le terrain, ils sont capables de s'y retrouver. C'est un point qui le perturbe.

M. VATIN estime qu'il ne faut pas les opposer. À l'inverse, il demande ce que fait une CLE de SAGE si les EPCI ne parlent pas. Un sujet auquel ils sont confrontés. Beaucoup expriment leur conviction d'une action forte sur l'eau au sein du SAGE, mais évoquent les difficultés à faire participer les territoires à leurs projets. La communication est un vrai sujet et une prise en compte globale par l'ensemble des acteurs. C'est le sujet qui s'annonce sur les sept années qui viennent, Territoire par territoire, SAGE par SAGE ou inter SAGE.

L'autre point positif est qu'habituellement, dans les projets d'aménagement du territoire, l'eau vient souvent à la fin. Il y a d'abord le projet de planification urbaine, les équipements, les logements, etc. Vient

ensuite le besoin en volume d'eau. L'objectif ici, est d'intégrer le projet de l'eau comme une clé en amont du projet de territoire. C'est ce qui lui semble intéressant. Sans doute, ne financeront-ils pas toutes les démarches, mais celle-ci, de par son originalité et son caractère expérimental demande à être accompagnée. L'intention lui semble bonne et elle préfigure sans doute ce qu'ils devront faire dans le futur en matière de dialogue.

M. BRANGER répond à Monsieur RAOULT qu'ils se sont posé les mêmes questions lorsqu'ils ont échangé sur ce dossier avec l'Agence d'Urbanisme. En premier lieu, la plus-value qu'apporte cette agence par rapport aux acteurs compétents sur la gestion de l'eau. Il leur a semblé qu'au regard des actions proposées, il existe une réelle plus-value pour travailler le lien avec les PLUi et les SCoT et notamment cette notion d'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) qui s'impose finalement aux nouveaux projets d'aménagement. Elle leur semble pertinente à travailler. Ce serait une première dans le bassin.

Le second point est que pour aller au bout de la démarche, les SAGE doivent les soutenir. Un certain nombre de courriers reçus à l'Agence d'Urbanisme et venant des SAGE allaient dans ce sens.

M. DISSAUX signale qu'il ne peut pas participer aux débats étant en conflit d'intérêts. Avec l'accord du Vice-Président, il fait cependant remarquer que 90 % des collectivités du SYMSAGEL dépendent de la CABBALR et de l'Agence d'Urbanisme de Béthune. Lorsqu'ils parlent du SAGE de la Lys, la CAPSO est en réalité très peu compétente sur ce territoire. Il invite donc à faire attention lorsqu'il est question du SYMSAGEL puisqu'il dépend à 90 % de la CABBALR et l'Agence d'Urbanisme du Béthunois et non de l'Audomarois.

M. le Vice-Président LEFEBVRE fait observer qu'il reste encore 10 %.

M. RAOULT n'est pas contre. En revanche, il relève que politiquement, l'Agence d'Urbanisme et du Développement est plus puissante que le SAGE. C'est évident. Ils ont des moyens financiers que le SAGE n'a pas. Il rappelle qu'au niveau national une réflexion est en cours à l'heure actuelle sur la définition des SAGE. Des textes, des propositions de décrets vont sortir. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut donner plus de moyens aux SAGE et là, c'est manifestement l'Agence d'Urbanisme « qui va avaler » le SAGE. Peut-être est-ce mieux ainsi, mais sur le terrain, ils retrouveront les mêmes des deux côtés.

M. FLAJOLET ne pense pas qu'il s'agisse de cette logique-là. Pendant très longtemps, les SAGE ont dû taper aux portes des intercommunalités, des SCoT, des Agences d'Urbanisme pour manifester leur existence. Aujourd'hui, c'est l'inverse. L'Agence d'Urbanisme sait qu'elle ne peut avancer dans un projet de développement cohérent du territoire que si elle intègre la dimension « eau ». Le SAGE de la Lys n'est pratiquement pas intéressé dans ce dossier dans lequel son rôle s'est limité à un soutien. Il comprend la réaction de Monsieur RAOULT, mais il estime qu'elle est celle de quelqu'un qui a participé, ici, depuis de nombreuses années à l'émergence d'une politique de l'eau et des milieux et qui a peur d'être dépossédé par ceux qui, aujourd'hui, y voient un intérêt. C'est justement, maintenant, avec le Plan Eau qui est le leur, qu'ils doivent marquer leur existence, leur autonomie et leur autorité. Sinon, ils continueront à être ignorés ou pillés de leurs responsabilités.

Il rappelle l'aventure du SRADDET au niveau régional où ils ont apporté une contribution essentielle pour que ce dernier soit complet en matière de proximité et de vision. Demain, Monsieur FLAJOLET souhaite des réunions de déclinaison du plan eau par département. Monsieur VATIN et lui-même feront sans doute leur première réunion dans le Pas-de-Calais. Ils réuniront les présidents de CLE, les EPCI sous le contrôle du préfet départemental afin de pouvoir décliner leurs opérations. Ils vont faire en sorte d'inviter le Président du Conseil départemental qui souhaite être acteur sur un certain nombre de lignes. Ils feront la même chose pour le Nord et la Somme. Il constate qu'ils n'ont pas suffisamment montré leur présence politique, au sens noble du terme, sur les territoires. Il pense qu'il faut qu'ils soient des acteurs de confiance.

M. RAOULT espère que Monsieur FLAJOLET a raison. Il émet un doute quant à la réalité du terrain.

Monsieur FLAJOLET souligne qu'elle dépend aussi d'eux.

M. PATRIS regrette de dire à Monsieur RAOULT qu'il a une attitude passéiste. En effet, les Agences d'Urbanisme ont compris que l'eau et l'air sont les deux outils fondamentaux et incontournables de l'aménagement d'un territoire. Des textes officiels les ont aussi poussés à le comprendre. Cela permet à l'eau et à l'air d'avoir un poids suffisant sur l'aménagement des territoires. La puissance des Agences d'Urbanisme peut permettre un trait d'union, d'entraîner tous les acteurs, les forces vives du territoire dans une dynamique et une synergie. Il s'en félicite.

M. RAOULT rappelle qu'il n'a pas dit y être opposé. En revanche, il y a la réalité du terrain et le rapport de force politique. Il fait remarquer qu'il passe son temps depuis quinze jours en réunions nationales sur le rôle des CLE, la manière de les transformer et de leur donner du pouvoir. Textes à l'appui. Il rappelle qu'il est vice-président de la Commission des CLE au niveau national sans parler des réunions avec l'ANEB (Association Nationale des Elus des Bassins). D'un côté, il est question de donner plus de pouvoirs aux CLE, et là, il est question d'autre chose. Il est d'accord que les Agences d'Urbanisme ont des moyens financiers, humains et d'ingénierie bien plus importants que les SAGE, il est évident qu'elles feront mieux. En revanche, il souligne qu'il n'y a pas d'Agences d'Urbanisme sur tout le territoire. Elles sont présentes sur les grandes agglos organisées. Sur le reste du territoire, ce seront les SAGE. Il estime que le débat a le droit d'être posé. Il va voter la délibération, mais en répétant, qu'il soulève la question de la relation entre Agence d'Urbanisme et SAGE. Si la question est réglée politiquement sur le terrain, il s'en réjouit. Ça peut et ça doit se faire.

M. VATIN rappelle que le Préfet et le Président du Comité de Bassin ont réuni récemment les Présidents des SAGE du bassin. Leur constat est que les EPCI n'échangeaient pas suffisamment avec eux. Là, la structure d'aménagement dit justement qu'il faut parler avec les SAGE. Il demande s'il faut leur dit non.

Mme MATYKOWSKI précise qu'ils se sont posé beaucoup de questions sur le plan opérationnel durant les deux ans qu'a duré la phase de projet. Ils ont questionné l'Agence d'Urbanisme sur la plus-value qu'elle apportait par rapport aux SAGE. Ils ont d'ailleurs resserré le plan d'actions initial, l'objectif n'étant pas de doublonner ce qui se faisait déjà dans les SAGE. Ils n'ont pas participé à tous les tours de table, mais le rapport de force entre les territoires de SAGE et l'Agence d'Urbanisme a été réel puisqu'ils ont justement conditionné l'accompagnement financier de cette action au soutien des territoires de SAGE.

Elle ajoute que ce n'est pas la première Agence d'Urbanisme avec laquelle ils collaborent. Elle cite le Dunkerquois avec la toile de l'Eau. En revanche, elle rappelle qu'il s'agit d'un one-shot. Comme Monsieur BRANGER l'a précisé, l'objectif est d'initier cette démarche et non d'aller en permanence l'alimenter sur le plan de son fonctionnement. Ils trouvaient intéressant qu'un territoire à cheval sur trois SAGE, s'implique sur ces sujets, notamment d'un point de vue d'urbanisme OAP. Néanmoins, le but n'est pas de le soutenir dans la durée. In fine, il faut que des relations, des rapports de force s'instaurent.

M. VATIN invite à entendre l'interrogation de Monsieur RAOULT. Il suggère de valider ce dossier et d'en tirer un bilan pour voir comment les choses se sont passées en considérant les points positifs et négatifs.

M. PATRIS leur demande de ne pas être frileux.

M. RAOULT répète qu'il ne s'agit pas de frilosité.

M. le Vice-Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération

n° 23-A-056

« ELABORATION ET SUIVI DES SAGE
AGENCE URBANISME DEV ST OMER FLANDRE (1290) »

est adoptée par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2023
à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts ne participant pas au vote :
DISSAUX Jean-Claude, et en tant que soutiens au projet, BARBIER Luc (PNRCMO-déclaré en séance), CADET Jocelyne (FDPPM), LEVEUGLE Emmanuelle (SYMSAGEL), LEVEUGLE Emmanuel (Chambre Agr.)

M. VATIN relève la qualité du débat et des questions qui les poussent dans leur réflexion.

M. le Vice-Président LEFEBVRE partage cette remarque.

6 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Madame PERARD présente le point n°6 « Admissions en non-valeur », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Remarques et débats :

M. le Vice-Président LEFEBVRE note que ce nettoyage est toujours nécessaire en matière de comptabilité.

Il procède au vote.

La délibération

n° 23-A-057

« ADMISSIONS EN NON VALEUR »

est adoptée par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2023
à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts ne participant pas au vote :
FLAJOLET André, LEVEUGLE Emmanuelle (B7272 : CA de Béthune-Bruay)

POINT D'INFORMATION

M. VATIN propose de parcourir le calendrier des futures instances présenté au diaporama de séance. Un planning chargé, élaboré après concertation avec les Présidents et Vice-Présidents d'instances. Il peut néanmoins encore faire l'objet de remarques si besoin est.

Concernant les instances des Commissions Permanentes d'Intervention, il rappelle le supplément de 80M€ qui va demander trois séances. Une classiquement au mois de mai, les deux autres au second semestre, à la rentrée de septembre et en novembre, pour être en capacité de passer tous les dossiers et de clôturer le 11e Programme.

Autre point particulier, ils sont dans l'année d'élaboration du 12e Programme d'Intervention, par conséquent, ils doivent voter toutes les nouvelles délibérations avant la fin de l'année 2024. Raison de l'organisation de trois Commissions Permanentes Programme prévues en 2024, au mois de février, juin et septembre avec des Conseils d'Administration qui leur font suite pour valider les propositions émises en CPP. Au total, cinq CA sont à l'agenda 2024.

M. le Vice-Président LEFEBVRE suggère qu'il serait utile de préciser dès que possible les thématiques des groupes de travail du mois d'avril. Ils ne peuvent pas réserver les cinq dates. Il sera nécessaire de les fixer.

Mme MATYKOWSKI indique que l'idée est, qu'au mois de juin, ils abordent le 12e Programme dans une version définie à 90 % pour leur permettre de l'adopter aux CA-CB d'octobre. En termes de calendrier, le mois de juin est une pré-discussion du 12e Programme dans son ensemble, le mois d'octobre ayant pour objectif d'approuver et de traiter les derniers sujets.

M. VATIN poursuit sur les nouveautés que sont les cinq groupes de travail du 12e Programme. Ils se réunissent une première fois en fin d'année 2023 pour cadrer les orientations, thématique par thématique. En avril, les groupes de travail sont resserrés avec exclusivement des membres du Comité de Bassin afin d'écrire précisément les projets de délibération. À ces grandes dates qui marquent l'année 2024 s'ajoute également un point de revoyure sur les redevances fin 2024. En conséquence, il sera nécessaire de voter la seconde partie de l'évolution des redevances prélèvements en Conseil d'Administration et Comité de Bassin au mois d'octobre.

Mme MATYKOWSKI précise qu'il s'agit plus globalement du vote des taux liés à la réforme des redevances.

M. VATIN met en avant le caractère chargé de cet agenda. Ils ont essayé comme en 2023 de regrouper au maximum les instances sur une journée pour éviter aux administrateurs de se déplacer deux fois. Il évoque également les deux séances du Parlement des Jeunes, la CPEA ainsi que deux CPAIDD. Il précise enfin les dates des trois Commissions Permanentes des Milieux Naturels et de la Planification, au mois de janvier, de juin et de novembre.

Pour finir, il évoque la 4e séance de l'Académie de l'Eau consacrée aux micropolluants qui s'est déroulée la semaine précédente. Il rappelle qu'il s'agit du projet du Président du Comité de Bassin. L'idée est d'essayer d'élargir au grand public le sujet de l'eau. Ils ont organisé deux séances en 2022, deux en 2023, deux sont prévues en mai et décembre 2024.

Il sait d'ores et déjà que certains administrateurs ne pourront pas assister à chaque séance. Ils essaient de faire au mieux. Ils ont consacré un comité de direction dans le but d'alléger au maximum cet agenda.

***Mme CATEL**, en visioconférence, intervient pour indiquer que le préfet est toujours retenu en réunion. Elle rappelle qu'il tenait particulièrement à présenter le point 2 concernant les enjeux et la vision de l'application du Plan Eau sur le bassin Artois-Picardie. Elle propose de patienter encore quelques instants.*

Pause à 10 h 35. Reprise de la séance à 10 h 46.

POINT DECISIONNEL

2 - PLAN EAU

Monsieur VATIN présente le point n°2 « Plan Eau », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Monsieur BRANGER et Madame PASSÉ complètent la présentation.

En préambule, **Mme CATEL** rappelle que le point 2 a trait à la mise en œuvre du Plan Eau et à l'application de l'ensemble de ses mesures au sein du bassin Artois-Picardie dans le cadre du 12e Programme 2024. Elle laisse la parole à Monsieur le Préfet LECLERC, en visioconférence également.

2.1 - ORIENTATION DU 12ème PROGRAMME D'INTERVENTION ET STRATEGIE PLAN EAU

Monsieur le Président et Préfet LECLERC présente ses regrets d'être en retard. Retard qui n'est pas dû à une quelconque désinvolture, mais à la gestion d'un évènement délicat ainsi qu'une réunion importante avec le Président de Région.

Il va présenter l'architecture générale du point 2 pour laisser ensuite Monsieur VATIN et Madame CATEL entrer dans les détails. Ce point est consacré au projet de trajectoire de réduction des prélèvements d'eau à horizon 2030. Un projet largement esquissé en Comité de Bassin et qui a fait l'objet d'échanges entre eux. Il souhaite à ce titre remercier Monsieur VATIN pour la solidité et la crédibilité de la copie qu'il lui a rendu. Copie dont il souhaite présenter les grandes lignes.

Il note en aparté que c'est toujours les jours de pluie que les préfets parlent de l'eau. Une coïncidence quelque peu désespérante. Néanmoins, il souligne la nécessité de comprendre deux éléments. Le premier relève d'un contexte climatique. La réalité est que sur les cinq dernières années, ils ont connu au moins trois années de sécheresse problématiques. Il ne s'agit ni d'un problème théorique, ni d'un problème qui peut être pris à la légère. Raison pour laquelle le Plan Eau du gouvernement leur fixe un objectif de 10 % d'économie d'eau (interruption du son de la visioconférence). Il reprend en soulignant que dans un double contexte, climatique d'une part, et de développement industriel des Hauts-de-France d'autre part, il est nécessaire de prendre en compte à la fois la trajectoire d'économie et la raison climatique dans l'obligation de dégager des économies. Raison climatique qui n'est plus une question théorique. Elle ne relève plus des instances internationales leur demandant d'agir, c'est une réalité. Sur les cinq dernières années, ils ont connu trois étés difficiles et secs. Des étés qui ont posé des problèmes, non pas - heureusement - en alimentation d'eau potable, contrairement à certaines autres régions, mais qui ont obligé le monde industriel, les particuliers et le monde agricole à mettre le pied sur le frein. Dans un contexte économique qui est aujourd'hui favorable et il s'en félicite, ils doivent créer environ 50 000 emplois sur la région. Un essor qu'ils n'avaient pas connu depuis le XIXe siècle. La contrepartie de ces 50 000 emplois se traduit en consommation d'espaces naturels ou agricoles, en alimentation en eau potable, en eau industrielle, en alimentation en électricité. Ils se félicitent tous de leur développement industriel décarboné, mais il faut bien en mesurer les conséquences en termes d'accompagnement. Dans ce contexte, ils doivent dégager 10 % d'économie d'eau d'ici 2030.

Pour y parvenir, l'Agence de l'Eau a développé une trajectoire solide à ses yeux faisant reposer l'effort sur tous les usagers. Le débat ne doit pas se focaliser sur un type d'usagers plutôt qu'un autre. Il est nécessaire que tout le monde progresse, faute de quoi, ils n'y arriveront pas.

Le schéma d'économie porte sur 55 Mm^3 d'eau à horizon 2030. L'ensemble des usagers prélèvent actuellement environ 540 Mm3. L'économie de 10 % équivaut aux 55 Mm^3 ciblés.

L'Agence de l'Eau propose la trajectoire suivante :

- Les usagers de l'eau potable que sont les collectivités et la population doivent faire partie de ces économies. Cette part est estimée à 30 Mm^3 par l'Agence de l'Eau. Il demandera à Monsieur VATIN de leur documenter cette économie sur les 310 Mm^3 prélevés actuellement.

- Parmi les économies, il tient tout particulièrement à la question de la résorption des fuites des réseaux appelés les réseaux fuyards. Ils doivent renouer avec un investissement public en la matière. Il faut investir mieux. C'est une action sur le long terme. Il ne s'agit pas simplement que le Préfet de région ou Préfet de bassin claque des doigts. Il faut par un volume d'investissements supérieurs, peut-être avec une diminution des fonds propres des syndicats ou par plus de recours à l'emprunt, en n'hésitant pas à investir dans l'avenir, arriver à 15 Mm3 d'économie sur les réseaux fuyards. Ces réseaux relèvent de la responsabilité première des collectivités territoriales. L'Agence de l'Eau est en accompagnement, mais elle sera particulièrement déterminée. Grâce à Monsieur FLAJOLET et Monsieur VATIN, ils ont obtenu un bon financement du Plan Eau, ils n'ont pas à rougir de leurs démarches. Ils ont bien défendu le bassin, mais il faut que ce dernier soit au rendez-vous. Il laisse à Monsieur VATIN le soin de documenter ces 15 Mm^3.

  Il évoque la réutilisation des eaux usées traitées, la REUT, sur laquelle Monsieur VATIN a inscrit 10 Mm^3.

  Pour le reste, les secteurs économiques, industrie et agriculture, devront « autofinancer » leur développement avec des économies d'eau équivalentes à celle des augmentations de prélèvements pour permettre les nouvelles installations industrielles ou le développement de l'irrigation.

Il laisse à Monsieur VATIN en tant que principal inspirateur de ce Plan Eau, le soin de le documenter. Il termine en soulignant que, en tant que Préfet coordonnateur de bassin, il assume cette trajectoire. Il est tout comme eux, il le sait, déterminé à la conduire.

2.2 - LA TRAJECTOIRE SOBRIETE

Monsieur VATIN présente le point n°2.2 « la trajectoire sobriété », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Remarques et débats :

M. VATIN souhaite préciser qu'ils ont essayé d'appréhender cette trajectoire de la façon la plus concrète et réaliste qui soit. Ils pensent qu'elle est pleinement atteignable. À titre d'exemple, la consommation des usagers représente 310 Mm^3 sur les 540 Mm^3 au total. L'objectif ciblé est de 10 %. Ils savent qu'il est réalisable. Installer des mousseurs sur tous les robinets et les pommeaux de douche permet d'économiser immédiatement 30 % d'eau. C'est donc parfaitement atteignable. Le sujet est de savoir comment développer cela sur toute la population. Faire en sorte que l'installation des mousseurs ne se limite plus aux militants, mais à tout le monde. Raison pour laquelle, ils vont engager une action forte de financement des collectivités en faveur d'une distribution de kits économes. Il le redit, à ses yeux, ces 30 Mm3 d'économie d'eau sur la partie « usagers » sont atteignables, mais avec une action de communication puissante à mener auprès des citoyens.

Concernant les fuites qui représentent 60 Mm3, ils ont documenté des gisements d'économies importants. Il estime qu'ils peuvent récupérer un quart de ces fuites sur les six ou sept ans qui viennent. L'objectif est de réduire d'un quart ces fuites pour atteindre un taux moyen des réseaux de 85 %. Un objectif qui sous-tend les appels à projets lancés. Cette économie répond à une injonction gouvernementale. Elle fait suite au constat de rendements pour certains inférieurs à 50 %. Des points noirs désormais documentés. Ils ont sur leur territoire quelques points inférieurs à 50 %, ils ont surtout beaucoup de points à – 60 %. Ils

vont cibler les priorités, mais aussi investir fortement sur ces réductions de fuite. À horizon des six ou sept ans qui viennent, l'objectif fixé est réalisable.

La REUT quant à elle fait déjà l'objet de quelques dossiers proposés par le SIDEN notamment les eaux d'exhaure. Il demande confirmation à Monsieur RAOULT sur un potentiel de récupération des eaux d'exhaure à hauteur de 10 Mm^3.

M. RAOULT confirme que 13 Mm^3 sont aujourd'hui pompés dans les carrières et rejetés à la rivière. Il lui semble intéressant d'établir un plan spécifique sur ces huit carrières pour récupérer 7 à 8 Mm^3.

M. VATIN note une nouvelle fois, que les chiffres avancés sont étayés. L'Agence va le financer. Au regard de ces trois segments, les 55 Mm3 sont amplement réalisables. Il faudra non seulement mettre beaucoup de moyens financiers, mais que toutes les collectivités s'engagent.

Il ajoute qu'ils ont voulu privilégier le monde économique dans le sens où il faut tenir compte du développement industriel et agricole à venir en appliquant le principe « flat ». L'enjeu économique de leur bassin est énorme. Il faudra 25 Mm3 en plus pour répondre aux besoins de toutes les industries qui s'installent. Pour l'agriculture, ils doivent prendre en considération le développement de l'irrigation. Ils prennent donc en compte les futurs besoins de ces secteurs, mais avec l'obligation qu'ils « s'autofinancent ». Toutefois, l'Agence de l'Eau sera là pour les accompagner. Elle financera les économies d'eau pour le monde agricole et le monde industriel. Pour ce dernier, ils le font déjà largement avec beaucoup d'efforts réalisés, mais il reste d'importants gisements documentés. Il pense à la métallurgie, notamment par la REUT.

Il sait qu'une instruction gouvernementale est en cours sur les modalités du flat agricole. Il restera ensuite une réflexion à mener avec le monde agricole. Il rappelle que le flat est une décision du Président de la République. Décision qui s'applique au bassin. Ils pourront réajuster le montant à économiser, mais le principe du solde nul entre les plus et les moins doit rester en vigueur.

Il rappelle qu'il n'appelle pas le Conseil d'Administration à voter. Le vote se déroule en Comité de Bassin.

Il souhaite revenir également sur les objectifs et les moyens, la trajectoire n'étant que leur traduction. Il évoquait précédemment l'immense défi que le bassin doit relever dans les domaines qualitatif et quantitatif. L'objectif n° 1 est de savoir comment arriver à 50 % de bon état écologique des masses d'eau sans parler des masses d'eau souterraines qui sont leur capital. Elles représentent 95 % de la ressource et ne sont pas en bon état chimique. En découle toute la question de la réduction des pollutions diffuses et la trajectoire pour y parvenir. Ils savent que pour atteindre ces objectifs, il faut améliorer la capacité du territoire à être une éponge. Cette image explique bien que si moins d'eau tombe, il faut savoir la garder et savoir le faire aussi bien en milieu urbain que rural. Il faut développer toutes les solutions naturelles (zones humides, prairies, haies, bocages) permettant à l'eau de pluie de s'infiltrer. Même dans les campagnes, ils peuvent avoir recours à des dispositifs de rechargement des nappes souterraines. Ce point s'appuie beaucoup sur la restauration des milieux naturels.

Il poursuit sur la question des captages qui sont un enjeu majeur. Le Préfet de Région, le Président du Comité de Bassin sont extrêmement engagés sur ce point. Il s'agit d'un vrai sujet notamment les captages prioritaires avec des objectifs clairement définis sur 25 captages ultra prioritaires dans la région, dont 15 dans leur bassin. Il est impératif d'obtenir des résultats.

Enfin, il souhaite ajouter un mot sur la spécificité du 12e Programme qui présente un double caractère d'exigence et de résultat. C'est le marqueur de chacune des délibérations. Ils ont des objectifs, des moyens conséquents, mais sous réserve de pouvoir mesurer et atteindre ces résultats. C'est particulièrement vrai sur la trajectoire des captages où il faut que les pressions de toutes natures dans les zones de captage baissent.

Le sujet des fuites tient beaucoup à la gestion patrimoniale. L'Agence de l'Eau va s'engager pour accompagner cette bonne gestion et sera là en rattrapage sur les secteurs les plus déficients.

L'autre marque de fabrique de la feuille de route du 12e programme d'Intervention est la demande par le gouvernement d'être en contractualisation avec les territoires, très certainement à l'échelle des sous-bassins et notamment dans le cadre des projets de territoire de gestion pour l'eau.

Il voulait redonner ce cadre d'objectifs, car derrière, la trajectoire, les redevances, sont les outils pour y parvenir. Il répète que les moyens qu'ils ont obtenus sont une sacrée performance collective. Il salue à nouveau tous les administrateurs, tous les Présidents d'instances et notamment leur Président et leur Préfet de bassin, d'avoir été aussi pugnaces. Il faut s'en féliciter. L'Agence de l'Eau en 2024 a obtenu la part du lion, soit près de 20 % des plafonds de dépenses du Plan Eau. Ils n'ont jamais connu cela. En revanche, l'exigence en contrepartie est forte pour l'Agence de l'Eau avec une augmentation de 50 % de son activité en 2024. Monsieur BRANGER détaillera les actions qui vont être mises en œuvre à la fois sur le renforcement des lignes de programme, mais aussi sur des nouveaux dispositifs.

D'autre part, il souligne la disparition du plafond de dépenses en 2025 pour les Agences de l'Eau. Il rappelle qu'ils ont toujours fonctionné avec deux plafonds, en recettes avec le plafond mordant, mais aussi en dépenses. Un handicap dans la mesure où même en ayant la trésorerie nécessaire, il leur était impossible de dépenser. À partir de 2025, le plafond de dépenses disparaît. Cela signifie que, compte tenu de la trésorerie actuelle, projection à l'appui, l'agence de l'eau sera en capacité au-delà de 2024 de soutenir un niveau d'engagement de dépenses de plus + 70 M€ par an pour les six années du 12e Programme. C'est énorme. Cela signifie que sur cette période de 7 ans (2024-2030) disposera de l'agence 500 M€ de capacité d'engagement supplémentaires par rapport à ce qu'ils auraient dû avoir sans ces arbitrages. Leur puissance de feu est énorme, mais il va falloir que l'Agence, mais aussi les territoires soient au rendez-vous. Il rappelle qu'ils n'ont pas consommé la totalité du Plan de Relance qui ne représentait que 20 M€. Le Plan de Reprise s'élevait à 40 M€. Ils ont donc beaucoup œuvré ces dernières années. Ils ont mis en avant la nécessité d'accélérer au regard des enjeux, mais ils vont devoir absorber ce budget.

Enfin, il termine cette présentation financière en précisant qu'ils conservent un plafond de recettes, plafond qui va être augmenté de 30 M€ passant ainsi à 169 M€. Il s'agit également de beaucoup de moyens pour réalimenter la trésorerie ainsi que les dépenses présentées juste avant. Encore faut-il qu'ils s'en donnent les moyens. Il va donc falloir gagner 24 M€. En effet, ils dépassent de 6M€ aujourd'hui le plafond de recettes. Ces recettes existent donc, il est inutile d'aller chercher. D'où les 30 M€ auxquels ils soustraient ces 6 M€ pour arriver à l'objectif de 24 M€.
Il est proposé aujourd'hui de les gagner en deux fois, avec une première marche de moitié, 12 M€ de redevances supplémentaires à décider aujourd'hui. Elles seront effectives en 2025 voire 2026 puisqu'ils se proposent d'échéancer en deux fois la part redevance des prélèvements. La question qui leur est posée est de savoir s'ils leur donnent les moyens de faire ce qu'ils ont à faire. Il espère que leur réponse sera globalement positive. Dans les 12 M€ qu'il restera ensuite à gagner, 4 M€ relèveront de la redevance pour pollutions diffuses. La RPD qui augmente de 37 M€ est répartie dans les bassins. Elle représentera pour leur bassin environ 4 M€.
Si l'amendement du gouvernement sur la redevance biodiversité est adopté, la boucle sera bouclée. Cette taxe sur les mutations foncières concerne les terrains naturels ou agricoles transformés en zones à construire. Cette taxe existe, mais sera relevée. L'argent récolté ira pour moitié aux budgets des collectivités pour renforcer leur budget et 40 % seront destinés aux Agences de l'Eau. Les 10 % restants seront pour les jeunes agriculteurs. Les mutations foncières sont clairement une artificialisation. Ils sont dans l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols tout comme l'atteinte aux espaces naturels donc à la biodiversité. Si l'amendement est adopté, cette redevance attendue depuis des années et pour laquelle ils n'arrivaient pas à trouver la solution sera effective. Cela pourrait rapporter 80 M€ aux Agences de l'Eau, dont six à sept pour la leur.

Entre les décisions qu'ils vont prendre aujourd'hui et celles qui pourraient l'être au niveau national, ils ont atteint et rempli la trajectoire financière. Il espère que les amendements passeront. Monsieur BRANGER présente les applications de ces budgets.

2.3 - LA DECLINAISON

Monsieur BRANGER présente la déclinaison du Plan Eau (cf. détails des point et diaporama de présentation n°2.3).

Remarques et débats :

Monsieur VATIN insiste sur le fait qu'il espère un vote favorable de la part des membres du Conseil d'Administration, afin de pouvoir engager un programme extrêmement ambitieux, mais indispensable pour atteindre les objectifs qu'ils se sont donnés.

M. le Vice-Président LEFEBVRE indique qu'ils ont eu tous les éléments, les présentations. Ils pourront revenir, s'ils le souhaitent, sur le tableau détaillant les 50 M€. Il lance le débat.

M. BEZIRARD remarque au sujet de l'utilisation des REUSE, qu'au-delà du problème technique qu'ils arriveront à gérer, l'autorisation de réutiliser est le point le plus important sur lequel ils vont devoir travailler tous ensemble. Aujourd'hui, c'est le volet sanitaire qui leur interdit la réutilisation de ces eaux, même pour du lavage de voirie. Il juge de façon positive la question du financement d'autant que cela fait partie des projets qu'ils développent. Il avait d'ailleurs présenté à l'Agence de l'Eau le programme mis en place sur la MEL. Il redit à nouveau que l'aspect légal est aujourd'hui le véritable verrou.

M. VATIN estime que dans le temps pendant lequel ils doivent engager le dispositif, les textes vont sortir concernant notamment l'usage domestique, certains le sont déjà. Il fait part de la confirmation par Madame la Commissaire du Gouvernement, que ce point est en cours de discussion.

M. le Vice-Président LEFEBVRE précise que c'est également vrai pour les REUSE industrielles.

M. BARBIER souligne le nombre élevé de points abordés. Parmi les points « divers », il pense qu'il serait nécessaire de « combler les trous dans la raquette » de la question des forages concernant les économies d'eau. En CPP, ils ont évoqué la problématique de la consommation des forages inconnus et la nécessité d'en avoir une estimation. Concernant les bilans globaux, ils avaient parlé d'un tableau de bord donnant un bilan chiffré des économies au moins une fois par an. Bilan qui permettrait de mesurer les progrès ou les réadaptations éventuelles à mener.

Il souhaite également qu'ils aient un travail plus conséquent avec les usagers non-économiques. Ils vont en effet faire face plus facilement aux 10 % d'économie avec les actions prévues, mais il juge nécessaire d'avoir un espace de concertation plus important avec eux. Le besoin d'économie en cours est un gros progrès qui va les obliger à rationaliser et à traiter des sujets qu'ils avaient laissés de côté. Il faut aussi qu'ils n'oublient pas de parler d'autre chose que la sobriété. Ils sont ici sur des points curatifs, il reste des actions à prendre en compte comme les infiltrations à la parcelle, la conservation des zones humides, le travail sur les sols vivants, les prairies, le maillage bocager à reconstituer, parler éventuellement de la règle de drainage afin de continuer à favoriser l'infiltration de l'eau et la préservation des ressources qui va devenir de plus en plus délicate.

Les deux autres points qu'il tient à souligner concernent d'une part la REUSE à laquelle il est très favorable, d'autre part la question des chlorures. Il suggère la mise en place d'un espace-test sur certaines entreprises qui recyclent de l'eau avec des chlorures dans leur process. C'est compliqué à mobiliser et sans doute plus compliqué à réutiliser. Ils auront sans doute besoin d'une approche expérimentale sur

cette question.

Enfin, il rejoint les propos de Monsieur RAOULT sur la nécessité de faire attention aux besoins des milieux. Il relève sur l'appel à projets « gestion de l'eau et de la biodiversité dans les parcs locatifs des bailleurs sociaux » la mention d'un volet « biodiversité » qu'il n'a pas vue.

M. LEVEUGLE fait part du courrier de son président, Monsieur DEGENNE, adressé à Monsieur FLAJOLET. Sur un plan procédural, il demande s'il peut être inscrit directement au procès-verbal ou s'il doit l'évoquer.

M. VATIN relève que le sujet concerne davantage la réunion du Comité de Bassin qui se tient l'après-midi puisque le courrier est adressé à son président, Monsieur FLAJOLET.

M. FLAJOLET confirme que le courrier lui est adressé en tant que Président du Comité de Bassin. Courrier co-signé par Monsieur AMMEUX et Monsieur DEGENNE et qu'il a reçu la veille par courriel. Il se réjouit de constater que ce dernier a trouvé son adresse mail, mais le sujet relève du Comité de Bassin et non du Conseil d'Administration. Il aura, entre-temps, la possibilité de terminer sa réponse et de leur en donner lecture.

M. LEVEUGLE précise que le courrier était également adressé à Monsieur le Préfet.

M. FLAJOLET observe qu'il ne peut pas répondre à la place du préfet.

M. VATIN note que si le courrier a été envoyé hier, il ne lui a pas encore été transmis.

Mme CATEL confirme que Monsieur le Préfet de Région a bien reçu les éléments. Le délai est court pour apporter une réponse. Qui plus est le Conseil d'Administration n'est pas l'instance qui s'y prête. Néanmoins, elle confirme que les instances préfectorales des Hauts-de-France ont bien reçu les éléments et en prennent connaissance.

M. VATIN souligne que le courrier ne date que de la veille. Ils n'ont pas eu le temps d'intégrer les éléments de réponse.

M. le Vice-Président LEFEBVRE confirme qu'ils en reparleront en Comité de Bassin.

(c.f. annexe au procès-verbal du CA et CB du 20 octobre).

Mme CRÉTÉ souhaite les remercier pour le travail effectué. Ils partagent les mêmes enjeux qui sont de savoir comment préserver l'eau, comment l'économiser pour répondre aux besoins de chacun. Elle rappelle avoir plusieurs fois pris la parole lors des différentes présentations du Plan Eau. Leur stratégie doit être ambitieuse. Elle comprend qu'ils soient toujours tenus par le temps, que le débat soit quelquefois écourté, mais concernant la stratégie agricole, ils doivent relever trois défis : l'eau et l'air, l'alimentation de leurs concitoyens, enfin l'énergie. Un défi qui n'est pas des moindres avec une attente de l'Europe sur ce point.

Concernant la question des volumes et le principe du « flat » quasiment présenté par Monsieur VATIN comme un cadeau fait à l'agriculture, elle considère que c'est un raccourci qui ne prend pas en compte la réalité. Le « flat » est un effort énorme pour l'agriculture. Le changement climatique est devant eux, il est d'ampleur. Il concerne les plantes et les plantes sont l'alimentation. Il est vrai qu'il en est beaucoup question, avec des chiffres en nombre où les dépenses se comptent par millions. Elle souhaiterait que dans cette enceinte pleine de sagesse, ils conviennent d'une stratégie. Le bassin Artois-Picardie est attendu pour une production destinée à la population. Ils savent que le volume d'eau utilisé par les irrigants de leur territoire va considérablement augmenter. Elle le dit sans chercher à se cacher derrière son petit

doigt : Ils vont avoir un besoin en eau considérable. Et ce, parce que d'autres régions comme l'Aquitaine, du sud de la France, ont déjà atteint des volumes beaucoup plus importants que les leurs. Ils auront les chiffres exacts mentionnés dans le courrier si Monsieur FLAJOLET en fait lecture en Comité de Bassin. Ils auront ainsi des éléments de comparaison. Ils ne sont, dans les Hauts-de-France, qu'au début du process d'irrigation. Le changement climatique va induire des modifications importantes des besoins. 10% seulement du territoire est irrigué. Un enjeu d'autant plus grand avec l'annonce par Monsieur le Préfet LECLERC de la création de 50 000 emplois, une population plus grande à nourrir, des industries plus nombreuses à faire fonctionner et la production en conséquence. Elle souhaiterait qu'ils aient bien en tête ces différents enjeux avant de prendre une décision sur les volumes d'eau alloués à l'agriculture.

Elle aurait également aimé qu'ils attendent le résultat des études menées par les SAGE en particulier sur les volumes d'eau réellement disponibles. Un principe veut qu'avant de construire une maison, on définisse d'abord un budget pour la faire selon ses moyens. Elle reconnaît que la situation est à regarder avec beaucoup d'attention, mais elle considère qu'il faut déjà connaître les capacités réelles pour procéder ensuite aux répartitions et trouver les solutions. L'agriculture qui représente 70 % du territoire des Hauts-de-France, territoire qui est une vraie éponge, peut être porteuse de solutions. Elle demande qu'ils prennent un temps de réflexion concernant les volumes alloués à l'agriculture. Ils ne peuvent pas laisser des entreprises agro-alimentaires s'installer, dire qu'il y a un changement climatique et penser que pour les plantes, ce changement climatique va être anodin. Il va les impacter et les obliger à mesurer beaucoup plus précisément les conséquences de ces besoins sur les volumes.

Elle tenait à le signaler, car assistant aux séances des CA, des CPP, elle constate que sont présentés des éléments, mais ce qu'elle veut connaître, c'est la stratégie qu'ils se donnent, pas seulement pour l'eau, mais pour l'ensemble de leur territoire et des différents acteurs de ce territoire. Elle estime que ce n'est pas suffisamment clair.

M. le Vice-Président LEFEBVRE lui confirme qu'ils l'ont bien écouté, mais que le débat sur la trajectoire n'a pas lieu maintenant. Il se tiendra, l'après-midi même, en Comité de Bassin. Il est question ici de l'allocation des 50 M€ telle qu'elle a été présentée. Néanmoins, ils reprendront bien ce débat durant l'après-midi.

Mme CADET souhaite revenir sur le volet des bailleurs. Au vu du nombre de logements par immeuble, elle estime qu'arriver à sensibiliser chaque occupant demande à ce que chaque appartement dispose d'un compteur individuel qu'il s'agisse de l'eau, du gaz ou de l'électricité. La sensibilisation de la population à la consommation électrique a commencé. Il lui semble impératif de le faire pour l'eau. Les habitants pourront ainsi réagir. La facture qu'ils vont payer sera réellement celle de leur propre consommation et non celle de leur voisin qui n'en a peut-être rien à faire.

M. FLAJOLET explique avoir rencontré plusieurs bailleurs sociaux concernant cette question. Les bailleurs sont très à l'écoute de leurs propositions, mais ils se trouvent devant plusieurs problèmes :

- Tous les immeubles ne sont pas susceptibles de modifications permettant effectivement l'accès à des compteurs individuels.
- Les trois quarts des bailleurs sociaux sont dans le rouge aujourd'hui.
- La troisième difficulté est l'impact sur le loyer. Un loyer qui est bloqué. À un moment donné, le swap ne peut être fait entre le bailleur et ses propres locataires.

Cela dit, tout ce qu'ils ont fait jusqu'à présent est considéré comme étant positif et avec de la tenue.

M. BRANGER précise qu'ils ont travaillé pour cet appel à projets avec l'Union Régionale pour l'Habitat, l'association qui fédère l'ensemble des bailleurs sociaux. Les loyers sont bloqués, mais non les charges locatives. Elles sont facturées à la consommation réelle. Il rejoint Monsieur FLAJOLET sur le contexte qui n'est pas simple avec l'augmentation du taux du Livret A notamment.

Pour répondre à la remarque de Monsieur BARBIER au sujet de l'eau et de la biodiversité. Il précise que

dans le cadre des travaux de gestion des eaux pluviales qu'il a évoqués brièvement, l'objectif étant de parler des économies d'eau, ils incitent les bailleurs à favoriser les techniques vertes, à renaturaliser les espaces qu'ils gèrent, un peu à l'instar de la politique des collectivités territoriales menée.

Enfin, en ce qui concerne globalement la politique de l'Agence en matière d'infiltration de l'eau, le focus est mis sur des dispositifs spécifiques au Plan Eau qu'ils proposent de mettre en avant en 2024, mais il n'en reste pas moins que la résorption des prairies, la lutte contre l'érosion des sols, une meilleure perméabilité des sols en milieu agricole ou urbain, restent des objectifs majeurs pour l'Agence.

M. PENISSON partage l'opinion générale sur le caractère ambitieux et nécessaire de ces appels à projets pour leur bassin. Il rappelle également que ces appels à projets, finalement, de par leur nature, représentent une charge supplémentaire pour l'Agence et le travail de ses agents. Néanmoins, ponctuellement, comme cela a été évoqué des moyens humains supplémentaires peuvent être alloués à ces tâches. Par ailleurs, il tenait à souligner dès aujourd'hui et devant eux les annonces faites comme quoi les ETP dans les Agences allaient être potentiellement réévalués à la hausse. Il remercie les efforts constants de Monsieur le Préfet, de Monsieur le Président du Comité de Bassin et Monsieur le Directeur Général qui ont travaillé de concert afin que ces bénéfices soient profitables à tous.

Néanmoins, il souhaite rappeler également, que les annonces déjà faites sur le contenu du prochain programme d'intervention, laissent augurer des objectifs encore plus ambitieux qui vont représenter des efforts financiers et humains devant être supportés par tous. Son intervention porte vraiment sur l'adéquation, aujourd'hui et demain, des moyens financiers, des moyens humains et la charge de travail en conséquence. Si l'Agence n'est plus en capacité de conduire les appels à projets comme elle a coutume de le faire, le risque est, peut-être, de perdre sa réputation alors que c'est justement, cette réputation qui lui a permis de bénéficier d'un traitement particulier. Le risque peut même être une démotivation de ses agents.

Le représentant du personnel qu'il est va voter en faveur de ces appels à projets, car ils vont dans le bon sens, mais il appelle à rester vigilant sur la question de la péréquation entre les moyens financiers et les efforts menés afin que tout le travail fourni jusqu'à présent ne tombe pas à plat dans le futur.

M. le Vice-Président LEFEBVRE procède aux votes.

La délibération

n° 23-A-044

« APPEL À PROJETS " GESTION DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PARCS LOCATIFS DES BAILLEURS SOCIAUX " »

est adoptée à l'unanimité du Conseil d'Administration du 20 octobre 2023 selon le décompte de voix suivant :
Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 2 (M.LEVEUGLE et Mme CRETE), Suffrages exprimés : 23.

La délibération

n° 23-A-045

« APPEL À PROJETS " MATÉRIEL D'OPTIMISATION DE L'IRRIGATION" »

est adoptée à l'unanimité du Conseil d'Administration du 20 octobre 2023 selon le décompte de voix suivant :
Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 2 (M.LEVEUGLE et Mme CRETE), Suffrages exprimés : 23.

La délibération

n° 23-A-046

« APPEL À PROJETS " PROMOTION DE LA RÉUTILISATION DES EAUX NON CONVENTIONNELLES" »

est adoptée à l'unanimité du Conseil d'Administration du 20 octobre 2023 selon le décompte de voix suivant :
Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 2 (M.LEVEUGLE et Mme CRETE), Suffrages exprimés : 23.

La délibération

n° 23-A-047

« APPEL À PROJETS " RÉDUCTION DES FUITES DANS LES RÉSEAUX ET RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE " »

est adoptée à l'unanimité du Conseil d'Administration du 20 octobre 2023 selon le décompte de voix suivant :
Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 2 (M.LEVEUGLE et Mme CRETE), Suffrages exprimés : 23.

La délibération

n° 23-A-048

« APPEL À PROJETS " VILLES SOBRES ET PERMÉABLES " »

est adoptée à l'unanimité du Conseil d'Administration du 20 octobre 2023 selon le décompte de voix suivant :
Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour :23, Contre : 0, Abstentions : 2 (M. LEVEUGLE et Mme CRETE), Suffrages exprimés : 23.

La délibération

n° 23-A-049

« LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLES »

est adoptée à l'unanimité du Conseil d'Administration du 20 octobre 2023 selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 2 (M. LEVEUGLE et Mme CRETE), Suffrages exprimés : 23.

2.4 - DISPOSITIFS TARIFAIRES ET DE ZONAGE DES REDEVANCES

Madame PASSÉ présente les dispositifs tarifaires et de zonage des redevances (cf. détails des point et diaporama de présentation n°2.4).

Remarques et débats :

M. BEZIRARD fait part du sentiment d'être partagé, surtout concernant l'eau de surface. Il rappelle qu'ils ont fait le choix à la MEL d'investir sur l'usine d'Aire-sur-la-Lys qui alimente aujourd'hui entre 35 et 40 % de l'eau de la Métropole. Un choix stratégique, mené sous l'égide de leur président, afin de préserver leurs nappes qui ne se rechargent pas. Un choix qui, même pour lui qui est acheteur, lui coûte plus cher. Si, demain, toutes les eaux de surface, les 28 Mm3 qu'ils produisent par an, n'étaient pas utilisées, elles iraient à la mer. Les taxer à la fois sur le fait d'éviter la montée des eaux maritimes à laquelle ils participent et, en même temps, les taxer sur l'eau de surface afin d'équilibrer l'eau des nappes pour préserver cet équilibre lui semble quelque peu exagéré. Ils savent que l'eau du SMAEL leur coûte un peu plus cher en production, mais ils ont fait ce choix justement pour préserver les nappes. Son impression est qu'ils vont être confrontés à la double peine avec ce tarif et cette augmentation. Sur d'autres éléments, il peut être d'accord avec les principes d'équilibre des prix, mais il trouve dommageable d'être impactés, eux qui sont producteurs d'eau avec le SMAEL dont la raison d'être est l'eau potable. Il redit à nouveau qu'il considère cela comme regrettable.

M. VERMEULEN apporte le point de vue des industriels. Il est vrai que cette redevance est le nerf de la guerre. À un moment donné, il est nécessaire de mettre la main au porte-monnaie et de partager les efforts. Ils ont apprécié d'avoir été entendus dans les débats. Il se réfère à l'effet de lissage évoqué par Monsieur VATIN, qu'il appelle l'échéancier pour limiter les dépenses et les hausses de redevance, surtout en pleine période de planification budgétaire pour l'année prochaine. Il les en remercie. Ils ne voteront pas contre, ils s'associent aux efforts, même si, il le redit une nouvelle fois, la marche paraît haute. Sans présager de l'avenir, cette fois-ci, ils joueront le jeu.

M. LEVEUGLE rappelle qu'il fait partie de la Chambre d'Agriculture représentant le monde agricole. Il précise, sous forme de boutade qu'il ne fait pas partie des irrigants. Il revient sur le caractère constructif des échanges qu'ils ont eus en Commission Permanente Programme. Ils ont évoqué la hausse des charges de l'irrigation liées au coût de l'énergie sans oublier la hausse de RPD. Ils observent qu'ils sont dans l'Agence ceux qui paient et qui vont payer le plus. Suite à cette Commission Permanente Programme, ils ont eu des échanges avec leurs instances nationales. Les directives sont de voter contre l'augmentation des redevances puisqu'elle est liée en priorité à une stratégie de volume, d'où son intervention de tout à l'heure qui fera l'objet d'un débat en Comité de Bassin.

M. le Vice-Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération

n° 23-A-050

« DISPOSITIFS TARIFAIRE ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES »

est adoptée par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2023.
avant avis conforme du Comité de Bassin selon le décompte de voix suivant :
Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 21,
Contre : 4 (M. BEZIRARD, M. DISSAUX, Mme CRETE, M. LEVEUGLE), Abstention : 0,
Suffrages exprimés : 25.

Remarques et débats :

M. VATIN précise qu'ils viennent de valider le point sur l'objectif final pour les recettes 2026 avec un vote en 2023 et 2024, ils ont besoin d'un vote formel sur les taux qui seront appliqués dès 2024 pour franchir la première marche de 2,4 M€ sur la redevance prélèvement.

M. BEZIRARD demande s'ils dissocient les eaux souterraines des eaux de surface, car il est question ici d'eaux souterraines.

M. le Vice-Président LEFEBVRE indique qu'il est question dans la proposition du relèvement de redevances pour les deux en même temps, eaux en surface et eaux souterraines, mais en deux étapes.

Madame PASSÉ confirme que c'est bien cela. Ils sont obligés de voter sur la globalité de la délibération pour la présenter l'après-midi en Comité de Bassin. Comité qui doit émettre un avis favorable avant de la voter à nouveau puisqu'il s'agit des taux 2024 qui vont s'appliquer l'année prochaine et qui doivent être publiés au Journal Officiel de la République française. S'agissant des taux, ils sont encore sur la marche où ils dissocient le tarif entre l'eau de nappe et l'eau de surface pour 2024. Ils les différencient donc encore en 2024, tout en augmentant à la fois le tarif de base pour l'eau souterraine. Ils augmentent aussi le tarif de l'eau superficielle, mais sans, encore, les aligner tous les deux. Alignement prévu en 2025 avec la délibération de principe.

M. FLAJOLET précise qu'en ce qui concerne les eaux superficielles, ils sont de toute façon en dessous du plancher.

Madame PASSÉ explique qu'ils n'auront pas effectivement d'autre choix que d'augmenter puisque le tarif plancher va s'imposer à eux. Les tarifs sont bas. Ils proposent de se placer déjà dans cette configuration avec l'objectif 2025 qui est exposé.

M. le Vice-Président LEFEBVRE procède au vote pour 2024.

La délibération

n° 23-A-051

« ADOPTION DES PROPOSITIONS D'EVOLUTION DES DISPOSITIFS TARIFAIRE ET DE ZONAGE DE LA REDEVANCE DE PRELEVEMENT POUR L'ANNEE 2025 »

est adoptée par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2023.
avant avis conforme du Comité de Bassin selon le décompte de voix suivant :
Membres inscrits : 35, Membres présents : 24, Mandats : 1, Votants : 25, Pour : 21,
Contre : 4 (M. BEZIRARD, M. DISSAUX, Mme CRETE, M. LEVEUGLE), Abstention : 0,
Suffrages exprimés : 25.

M. VATIN souhaite apporter quelques informations complémentaires sur des aspects financiers plus généraux. Dire qu'au global, sur ces 475 M€ en prenant l'hypothèse d'obtenir le complément de la redevance Biodiversité, 250 M€ seraient pris en dehors de la facture d'eau. Il resterait 225 M€ relevant de la contribution de la facture d'eau. S'il regarde ce que le Plan Eau apporte sur le petit cycle, le montant est de 230 M€. Il souligne l'importance de ce point, car pour la facture d'eau de l'usager, le Plan Eau donne 230 M€ et demande une contribution de 225 M€. Cela lui semble équitable. Ils vont pour la première fois vers un rééquilibrage.
Il doit ajouter que pour l'agriculture qui vote contre et conformément à ce qu'il a dit durant la CPP et les différentes concertations, le monde agricole va recevoir beaucoup plus que les augmentations décidées tout à l'heure et celles qui le seront dans le 12e Programme. La raison en est notamment une mesure de financement des compensations agricoles sur les zones de captage à hauteur de 8 M€ au moins voire davantage sur les captages prioritaires. Tous les dispositifs de financement des économies d'eau agricole seront d'au moins 2 M€ par an. Ils vont vers un financement annuel complémentaire de l'agriculture de 10 M€ par an alors que les mesures qui sont proposées ici, dans le Plan Eau, représentent 4 M€ sur les pollutions diffuses et seulement 1 M€ sur les prélèvements. Lorsqu'ils regardent l'atterrissage de 2025, il s'agit d'environ 2,4 M€ sur les prélèvements pour l'agriculture contre 1,4 M€ aujourd'hui. Ce qui se joue finalement en matière de hausse de financement pour le monde agricole est 1 M€ pour les prélèvements et 4 M€ pour les pollutions diffuses. Au total, il s'agit de 5 M€ d'un côté pour 10 M€ récupérés de l'autre. Il tenait à le dire.

Il ajoute qu'au niveau du Plan Eau global, il y aura également un fonds hydraulique qui va venir s'ajouter et dont ils n'ont pas parlé. Le Plan Eau représente 140 M€ sur les 475 M€ pour l'agriculture, soit 30 %. 30 % du Plan Eau est donc destiné à l'agriculture. C'est énorme. 80 M€ relèvent des MAEC et des PSE. 30 M€ sur les économies d'eau et 30 M€ pour un fonds hydraulique. Cela signifie que le Plan Eau va financer les retenues des bassines. Ces 30 M€ sont sanctuarisés dans le Plan Eau et vont permettre de développer des projets de retenues agricoles.

Il souhaite de cette façon remettre en quelque sorte les choses à leur place. À ces 30 % pour l'agriculture, s'ajoute localement un doublement de 10 M€ voire 12 M€ par an avec le fonds hydraulique. Les redevances sont peu au regard de ce que donne le Plan Eau.

Enfin, ils n'ont pas évoqué la SNB, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Il faut en parler, car c'est encore de l'argent en plus qui va leur être alloué. Au-delà de la redevance Biodiversité, il est question de 264 M€ pour la SNB et l'ensemble des services de l'État. Cela comprend les opérateurs, les services de l'État. Les services déconcentrés bénéficieront de 134 M€ dont une bonne part ira aux Agences de l'Eau. Ces crédits complémentaires, dédiés à la biodiversité, prendront le relais du Fonds Vert qui, pour mémoire, a représenté un montant de 8 M€. Ils n'auront plus le Fonds Vert biodiversité, mais ils auront en revanche des crédits budgétaires fléchés pour la biodiversité dans chaque bassin.

M. le Vice-Président LEFEBVRE clôture la séance du Conseil d'Administration matin à 12 h 39

OUVERTURE DE LA SEANCE EXCEPTIONNELLE DE L'APRES-MIDI

M. le Vice-Président LEFEBVRE ouvre la séance du Conseil d'Administration Extraordinaire à 15h28, dans le cadre du Comité de Bassin du 20 octobre après-midi.

Cette séance extraordinaire a pour objectif d'adopter définitivement les dispositifs tarifaires et de zonage des redevances.

POINT DECISIONNEL

2 - PLAN EAU

2.4 - DISPOSITIFS TARIFAIRES ET DE ZONAGE DES REDEVANCES

M. le Vice-Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération

n° 23-A-050

« DISPOSITIFS TARIFAIRE ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES »

est adoptée définitivement par le Conseil d'Administration extraordinaire du 20 octobre 2023 après-midi, après avis conforme du Comité de Bassin selon le décompte de voix suivant :
Membres inscrits : 35, Membres présents : 20, Mandats : 2, Votants : 22, Pour : 20, Contre : 2 (Mme CRETE, M. LEVEUGLE), Abstention : 0, Suffrages exprimés : 22.

La délibération

n° 23-A-051

« ADOPTION DES PROPOSITIONS D'EVOLUTION DES DISPOSITIFS TARIFAIRE ET DE ZONAGE DE LA REDEVANCE DE PRELEVEMENT POUR L'ANNEE 2025 »

est adoptée définitivement par le Conseil d'Administration extraordinaire du 20 octobre 2023 après-midi, après avis conforme du Comité de Bassin selon le décompte de voix suivant :
Membres inscrits : 35, Membres présents : 20, Mandats : 2, Votants : 22, Pour : 20, Contre : 2 (Mme CRETE, M. LEVEUGLE), Abstention : 0, Suffrages exprimés : 22.

M. le Vice-Président LEFEBVRE clôture la séance du Conseil d'Administration Extraordinaire à 15h30.

LE VICE-PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jérôme LEFEBVRE

Publié le
2 4 NOV. 2023
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR
DE L'AGENCE

Thierry VATIN

ANNEXES

Comité de Bassin Artois-Picardie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil d'Administration
et du Comité de Bassin

Douai, le 25 octobre 2023

Chères administratrices, chers administrateurs,

Lors de nos réunions du Conseil d'Administration et du Comité de Bassin du 20 octobre dernier destinées à valider le programme d'intervention et la stratégie du Plan Eau, il a été fait référence, par les représentants du monde agricole, à un courrier émanant de la Chambre leur demandant de s'opposer aux conclusions adoptées lors de nos nombreuses réunions de concertation depuis le mois d'avril dernier et présentées pour validation selon un processus en deux étapes.

Pour la compréhension de toutes les parties prenantes et pour rendre lisibles les attitudes des uns et la posture des autres, je vous adresse, d'une part, copie de la lettre de la Chambre Régionale d'Agriculture reçue par mail le jeudi 19 octobre à 15h37, et d'autre part, la réponse que j'adresse et qui reprend l'esprit de nos nombreux échanges et notre souci de réaliser le plan eau et la trajectoire sobriété à l'horizon 2030.

Les Agences de l'Eau, et singulièrement Artois Picardie, ont les moyens d'accompagner cette trajectoire qui s'impose au regard du dérèglement climatique et de ses conséquences multiples. Il en va de la sauvegarde de notre patrimoine commun, l'eau, et de l'intérêt général.

Je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments dévoués.

André FLAJOLET
Président du Comité de Bassin Artois- Picardie
Vice-Président de l'Office Français de la Biodiversité

PJ : 2

Centre Tertiaire de l'Arsenal – 200, rue Marceline – BP 80818 – 59508 Douai Cedex – Tél : 03 27 99 90 00 – Fax : 03 27 99 90 15
Mission Picardie – 64 bis, rue du Vivier – BP 41725 – 80017 Amiens Cedex 1 – Tél : 03 22 91 94 88 – Fax : 03 22 91 99 59
Mission Littoral – Centre Directionnel – 56, rue Ferdinand Buisson – BP 217 – 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex – Tél : 03 2130 95 75 – Fax : 03 21 30 95 80
www.eau-artois-picardie.fr

Comité de Bassin Artois-Picardie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Monsieur Laurent DEGENNE
Chambres d'Agriculture Hauts de France
19 bis, Rue Alexandre Dumas

80090 AMIENS

Douai, le 25 octobre 2023

V/REF : votre courrier du 29/10/2023 – LD/CB/CT/2023-10-2023

Objet : Mise en œuvre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 19 octobre 2023, cosigné par vous-même et le Président de la FRSEA Hauts de France.

Le contenu de votre courrier n'a pas été sans m'étonner car de nombreuses opinions exprimées ignorent quatre réalités que je souhaite rappeler :

- Une réalité factuelle contenue et exprimée par le plan « eau » détaillé par le Président de la République dans une feuille de route qui s'adresse aux Agences et qui est assortie de moyens nouveaux. Elle vise à protéger l'eau patrimoine et les éco systèmes à travers 53 mesures.

- Une réalité institutionnelle représentée par les exigences européennes quant à la mise en application effective de la D.C.E. alors que nous sommes à 22% du bon état des masses d'eau ; ce qui présente un retard considérable et un risque de contentieux européen.

- Une réalité scientifique dont les contenus sont exprimés par de nombreux documents scientifiques vulgarisés, entre autres, par le GIEC et les COP, lesquels montrent l'écart entre le souhaitable et le réel sur les exigences qualitatives et quantitatives nécessaires au bon état des masses d'eau et aux exigences de la planification écologique pour la préservation des écosystèmes.

- Une réalité démocratique et participative dans les institutions représentatives issues de la création des Agences de l'Eau et du Comité de Bassin, parlement représentatif de l'expression de tous les intérêts particuliers et surtout l'intérêt général. Leurs travaux de mise en adaptation du plan « eau », nombreux et variés, ne peuvent être ignorés.

Centre Tertiaire de l'Arsenal – 200, rue Marceline – BP 80818 – 59508 Douai Cedex – Tél : 03 27 99 90 00 – Fax : 03 27 99 90 15
Mission Picardie – 64 bis, rue du Vivier – BP 41725 – 80017 Amiens Cedex 1 – Tél : 03 22 91 94 88 – Fax : 03 22 91 99 59
Mission Littoral – Centre Directionnel – 56, rue Ferdinand Buisson – BP 217 – 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex – Tél : 03 2130 95 75 – Fax : 03 21 30 95 80
www.eau-artois-picardie.fr

Devant l'émergence de faits nouveaux, que vous évoquez justement, comme la variabilité de la pluviométrie, la nécessité d'économiser la ressource en eau ou l'adaptation des productions aux réalités du sol, l'Agence de l'Eau et le Comité de Bassin ont lancé de nombreuses pistes de travail afin de proposer de façon collégiale des évolutions tarifaires et comportementales pour sauvegarder notre patrimoine commun, proposer des politiques de temps long, éviter les effets d'aubaine, rappeler les axes essentiels de l'intérêt général.

C'est ainsi qu'il faut appréhender les perspectives de 12ème programme, non à l'aune d'un métier, mais bien de l'ensemble des fonctionnalités apportées par l'eau et les milieux, à la fois dans le temps court des activités économiques au sens large et dans le temps long de la réalité de la nature et de la vie de tous les écosystèmes.

Les nouvelles données qualitatives et quantitatives, confirmées par les scientifiques, montrent que les 53 mesures et leurs objectifs requièrent un effort partagé par tous : ceci explique l'évolution modeste des redevances pour atteindre nos objectifs ambitieux et prioritaires ; évolution modifiée au final pour tenir compte de certaines réticences dont celles des agriculteurs. Ainsi, le poids des redevances évolue très faiblement mais reste essentiellement à la charge des particuliers (68%) et c'est le monde industriel qui connaîtra la plus forte évolution contributive. Je rappelle que sur la période 2020-2022, le monde agricole a prélevé 12% des volumes et payé 6% des redevances.

Le relèvement du plafond des dépenses, essentiel pour réduire nos retards, ne peut être un effort à sens unique ou porté par quelques-uns, sachant qu'une réduction partagée de 10% des prélèvements n'est pas une option mais une nécessité.

C'est en ce sens que des moyens nouveaux pour le monde agricole sont prévus considérant que les progrès scientifiques et techniques pour les agriculteurs doivent être utilisés pour parvenir à ces objectifs.

L'Agence a bien prévu des aides nouvelles et spécifiques qui ont été votées à l'unanimité.

Les aides financières prévues pour le secteur agricole dans le plan eau et le 12ème programme (2024-2030) vont être augmentées de façon très significative en particulier pour permettre aux agriculteurs de faire évoluer leurs systèmes d'irrigation avec des solutions plus économes en eau, mais aussi pour financer le passage à des cultures à très bas niveau d'intrants dans les zones de captages prioritaires les plus vulnérables, ainsi que la poursuite des MAEC, des aides massives au plan Bio ou des PSE.

La faible augmentation des redevances pour le secteur agricole dans ce plan eau et donc sans commune mesure avec la forte augmentation des aides financières de l'agence sur les 7 prochaines années.

Votre courrier insiste sur les possibles économies d'eau et sur la diversification par l'utilisation de la REUT.

Il convient de s'interroger dès à présent sur la légitimité et la possibilité de nouvelles consommations et/ou de nouvelles pratiques car de nombreux territoires sont déjà en tension, voire en insuffisance.

Je crois, comme vous et de nombreuses autorités dans ce domaine, qu'il faut éviter les clichés et les slogans qui s'apparentent plus à des sophismes qu'à des raisonnements.

Ainsi en est-il de l'état alarmant du rechargement de nos nappes au moment où il est suggéré de démultiplier les points de captage pour satisfaire des demandes ou pratiques nouvelles alors que la vraie question, par bassin versant au sein des commissions locales de l'eau, est celle de la répartition équitable des ressources disponibles.

Ainsi en est-il des risques d'assèchement temporaire de certaines rivières pour tout ou partie perturbant gravement les écosystèmes et les limites eau douce/eaux salées avec toutes les conséquences immédiates ou de long terme portées par une telle problématique.

Or la mutualisation, déjà très forte sur notre territoire, a des limites comme la ressource réelle. Aussi, l'hypothèse de la création de ressources nouvelles affectées alors même que le rechargement des nappes inquiète doit plus rester un sujet d'études que présenté comme une réponse d'avenir. Il convient donc de partir de la réalité de la ressource disponible pour étudier les possibilités de consommation d'une part, les adaptations pour des productions agricoles et industrielles, d'autre part.

Les Hauts de France, à travers ses institutions légitimes, sont au cœur de la réflexion sur ces nouvelles réalités agricoles et industrielles. Il s'agit d'emplois, d'autonomie alimentaire pour les humains, d'occupation des espaces urbains et ruraux, de recherches scientifiques applicables à de nouvelles activités et à de nouvelles productions dans le développement d'une économie circulaire respectueuse des fondamentaux de la nature.

La trajectoire sobriété de -10 % est une nécessité qui s'impose à chaque bassin. La décision du Président de la République préserve cependant l'activité agricole en lui accordant un solde nul (le flat) entre le développement de l'irrigation et les économies d'eau qu'elle devra faire pour compenser cette augmentation. C'est donc l'ensemble des autres usages qui devront supporter la baisse de 10 % à l'horizon 2030. C'est bien l'expression d'une solidarité de tous les acteurs du bassin pour préserver cette activité agricole qui a été votée à la quasi-unanimité des membres du bassin à l'exception des représentants du monde agricole.

Ces objectifs exigent de dépasser l'utilitaire immédiat et de prendre en compte, comme prolégomènes à toute décision, l'intérêt général, le défi qualitatif et quantitatif pour obtenir enfin des masses d'eau en bon état écologique, pour maitriser, voire réduire, la quantité des déchets et des polluants, pour protéger les aires de captage irremplaçables, garanties de la distribution pérenne de l'eau pour tous dans le respect de la hiérarchie des utilités.

Ce vaste programme, urgent à réaliser et relancé grâce au plan eau du Président, concerne la prévention, la protection, la prise de conscience de la fragilité de la ressource ne peut se faire sans vous mais aussi s'impose à vous et à tous.

Au sein du Comité de Bassin et de toutes les instances de l'Agence, les représentants du monde agricole apportent leur expertise, leur sensibilité et une contribution éclairée. Il est nécessaire de continuer à produire de l'expertise pour que la trajectoire sobriété soit l'expression de toutes les parties prenantes.

Je vous prie de croire en mes salutations sincères et dévouées.

André FLAJOLET
Président du Comité de Bassin Artois- Picardie
Vice-Président de l'Office Français de la Biodiversité

Copie : M Simon Ammeux – FRSEA Hauts de France

CHAMBRES D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE

frsea Hauts de France

Monsieur le Préfet de région Hauts-de-France
A l'Attention de M. Georges-François LECERC

=> **Monsieur le Président du Comité de Bassin**
Agence de l'Eau Artois Picardie
A l'Attention de M. André FLAJOLET

Service : Présidence
Nos références : LD/CB/CT/2023-10-2023
Dossier suivi par : Claire BODELE et Jacques BLAREL
Objet : Mise en œuvre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

Siège administratif
19 bis rue Alexandre Dumas
80 090 AMIENS
Tél : 03 22 33 69 00

Amiens, jeudi 19 octobre 2023

Monsieur le Président,

Le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau a été présenté le 30 mars 2023. Les moyens à mobiliser pour concrétiser les objectifs du plan « EAU » relèvent à la fois de l'État, des collectivités locales, des acteurs économiques, des associations et des citoyens.

Dans le cadre de la planification écologique, ce plan d'action a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Ses 53 mesures visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource. Ce plan permet également d'améliorer la réponse face aux épisodes de sécheresse.

A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de la notice interministérielle qui devrait fixer un certain nombre de modalités relatives à la mise en œuvre de ce plan.

A l'échelle du territoire de l'agence de l'Eau Artois Picardie, les premiers éléments mis à la disposition de la profession agricole concernant ce plan nous interpellent à plusieurs égards. Il est en effet proposé, pour les activités agricoles de maintenir les niveaux de prélèvements à horizon 2030 sur la base des données de 2019. Ces données historiques sont aujourd'hui inadaptées car trop anciennes et non exhaustives.

Avant tout, elles nécessitent d'être précisées et actualisées. En effet, ces dernières années et afin de satisfaire les demandes de production des industriels et dans un contexte climatique en évolution, les demandes de prélèvements ont été croissantes.

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z

www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr

.../...

Il nous importe de rappeler quelques références pour situer notre territoire au regard d'autres régions de France. En matière d'irrigation, de surface cultivée et de pluviométrie, la Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE) et le Recensement général agricole de 2020 (RGA) traduisent la situation suivante :

Région	Volume prélevé pour l'irrigation		SAU	Pluviométrie de 2020 en mm
	Année 2020	Année 2021		
Hauts de France	**139 Mm3**	**39 Mm3**	**2 128 597 ha**	**733**
Centre Val de Loire	481 Mm3	266 Mm3	2 284 644 ha	650
Nouvelle Aquitaine	641 Mm3	482 Mm3	3 871 872 ha	980
Auvergne Rhône Alpes	368 Mm3	175 Mm3	2 860 384 ha	782
Occitanie	709 Mm3	598 Mm3	3 131 211 ha	813
PACA	641 Mm3	646 Mm3	628 453 ha	560

Il apparait à travers ces différents chiffres que l'agriculture de la région des Hauts de France mobilise trois à cinq fois moins d'eau en année à fort stress hydrique que les régions prises en comparaison. Sur ce point et si l'on projette les conséquences du changement climatique en Hauts de France, il est indéniable que le besoin en eau à apporter via l'irrigation va être croissant. Bloquer les compteurs aux valeurs connues nous apparait dommageable pour de nombreux opérateurs agricoles et à cet égard la mise en place d'une étude d'impact économique et sociale préalable à toute décision nous semble indispensable.

Par ailleurs, nous nous étonnons qu'il puisse être proposé une stabilisation des consommations pour les activités agricoles des Hauts de France dans le contexte actuel de recherche de souveraineté alimentaire et compte tenu de la demande de production qui est adressée à nos agriculteurs. Comment peut-on d'une part demander à nos agriculteurs de produire davantage et par ailleurs limiter l'accès à l'eau ?

L'agriculture des Hauts-de-France contribue largement à la souveraineté alimentaire de la France, un tissu industriel de plus de 700 entreprises de première et de deuxième transformation en dépend. Parmi les productions emblématiques, la région est la 1ère en France pour le blé tendre, la betterave sucrière, les pommes de terre (plant, consommation et fécule) et les légumes. Notre région se dote de nouveaux outils de transformation, qui viennent s'installer au cœur des bassins de production qui seront confortés. Près d'1 emploi sur 10 est généré par la sphère agricole, amont et aval dans notre région.

Enfin, la France est dépendante des importations en fruits et légumes, dont les bénéfices sur la santé ne sont pourtant plus à démontrer. FranceAgrimer estime notre taux de couverture (en valeur) à 34%. Les cultures légumières, à cycles courts, sont particulièrement sensibles aux stress hydriques ponctuels, à des stades précis de leur développement. La régularité des apports hydriques est indispensable à leur qualité. Il est vraisemblable qu'un déplacement des productions légumières se fasse vers notre région, devant la difficulté des régions du sud, voire des pays européens à les produire, en raison du changement climatique plus prégnant. Nous demandons donc que cette spécificité puisse être prise en compte dans votre approche des volumes affectés à l'agriculture.

.../...

.../...

La région des Hauts de France est une région pour laquelle les pratiques d'irrigation sont récentes contrairement à d'autres régions plus au sud. Les experts s'accordent à dire que le changement climatique n'aura pas d'impact sur les quantités d'eau de pluie, au global, sur l'année, mais sur leur fréquence et leur intensité. En considérant le réchauffement des températures et l'augmentation de l'évapotranspiration, l'amélioration de la structure du sol, le stockage des eaux excédentaires et les apports d'eau en période d'étiage devront se développer.

Les possibilités d'économiser l'eau et d'améliorer l'efficience des apports sont nombreuses, cela passe par le matériel mais également par les pratiques agronomiques pour améliorer la réserve utile et l'infiltration de l'eau. Les Chambres d'agriculture s'investissent dans ces domaines avec l'accompagnement de l'agence de l'eau. La recherche variétale et l'expérimentation devraient également permettre d'optimiser l'efficience de l'eau dans les systèmes de culture.

La REUT et le stockage de l'eau sont également deux sujets liés puisque l'on ne peut pas envisager une valorisation agricole concentrée l'été sans solution de stockage. Les objectifs fixés dans le plan EAU visent la réutilisation de 10 millions de m3 à horizon 2030. Le gisement est réel et il conviendra, pour un usage agricole, de s'assurer de la compatibilité de la qualité de l'eau pour des productions alimentaires notamment légumières.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que disposer de volumes stockés en période de hautes eaux représentera une alternative essentielle pour répondre au développement attendu de l'irrigation dans les dix années à venir.

D'autre part, la ressource en eau sur nos territoires est bonne comme le précise l'état des lieux réalisé dans le SDAGE. Les études sur les volumes prélevables en cours sur chaque SAGE devraient nous permettre d'approfondir la connaissance de cette ressource. Il ne nous semble pas opportun de contraindre les prélèvements d'eau sans connaissance des résultats de ces études.

Il convient également de souligner que les secteurs « très irrigants actuellement et en prévision » sont globalement très localisés et ne se superposent majoritairement pas à ceux pour lesquels les usages eau potable et industries sont les plus développés. En cela la sectorisation est complémentaire et ne vient pas accentuer les prélèvements sur des zones déjà en forte tension.

Si la ressource en eau sur nos territoires est globalement bonne, nous sommes conscients que dans certains territoires la concentration des prélèvements nécessite une gestion concertée et celle-ci pourra se faire dans le cadre des PTGE.

Dans ces situations, nous proposons d'optimiser les prélèvements et plusieurs possibilités sont également en cours d'étude : mieux gérer les excédents d'eau en période de hautes eaux, optimiser les techniques d'irrigation, ... A cet égard, nous avons bien pris note du prochain appel à projet sur le sujet des économies d'eau en agriculture.

.../...

.../...

C'est, dans ce contexte que nous vous sollicitons afin de différer la décision relative aux volumes octroyés à l'agriculture pour ces prochaines années. Il convient en effet d'évaluer de façon objective les possibilités d'utilisation de la ressource en eau qui doivent être offertes à l'agriculture afin de répondre aux enjeux de protection de l'environnement, de souveraineté alimentaire et de développement économique sur nos territoires. Cette décision devra notamment intégrer et accompagner les mutations agricoles, industrielles et sociétales en cours sur notre région.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et restant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Simon AMMEUX

Président de la FRSEA Hauts de France

Laurent DEGENNE

Président de la Chambre d'agriculture Hauts de France